



6 mars 2018.

OPA indemnitaire

GT PRIME METIER OPA FO VOUS INFORME DE LA MISE EN PAIE.

2 réunions entre les organisations syndicales et le Centre de Gestion Ouvriers (CGO) fin 2017 et début 2018 ont permis de travailler sur la réévaluation de la prime Métier des OPA.

Rappel de la Prime Métier

Le décret n°2002-533 du 16 avril 2002 et l'arrêté du 16 avril 2002 permet de verser aux OPA une prime métier. Cette prime est versée selon les types de postes de travail : la pénibilité, les caractères dangereux, insalubres ou salissants, la technicité des missions qui permettent de justifier du paiement de cette prime.

Pour les OPA de la DGAC, cette prime a varié de manière très différente selon les services historiques que chaque OPA a occupés tout au long de sa carrière. L'article 2 permet aux OPA de toucher cette prime avec plafond maximum mensuel de 200,17€.

Dès le début des travaux de ce GT, FO a immédiatement demandé à l'administration de plafonner au maximum réglementaire cette prime à 200,17€ pour tous les OPA.

Un travail d'inventaire des fonctions OPA début janvier a permis de définir 3 grandes catégories de fonctions OPA :

- Opérateur technique de maintenance, de magasinage et de moyens généraux
- Opérateur de gestion de patrimoine immobilier
- Opérateur spécialiste

Chaque OPA est classé dans une de ces 3 catégories, en fonction du poste qu'il occupe.

Mise en paie de la mesure

FO a suivi le dossier auprès du Centre de Gestion Ouvriers.

La sous-directrice des personnels a signé le 15 février 2018 la décision qui permet de classer en 3 grandes catégories tous les OPA de la DGAC. Ces 3 catégories permettent de bénéficier du montant maximal de la prime métier (200,17€) défini à l'article 2 de l'arrêté.

Une décision individuelle sera établie pour chaque OPA, permettant la mise en paie à partir de mai 2018.

Il y aura un rappel depuis le 1^{er} janvier 2018.

FO vous informe que plus de la moitié des OPA verront leur prime de technicité augmentée jusqu'au plafond maximal de 200,17€.

FO continuera à demander de revaloriser les fonctions occupées des OPA pour que tous puissent toucher le maximum de la prime métier.

**Vos représentants SNPACM-FO : Franck DUPONT (Bureau National), 06.06.66.65.06
Jean-Philippe SURLANNE (titulaire FO à la CC-OPA).**

